Info-Mail LEHE No 3/2015

**Médecine de premier recours :**

**augmenter le nombre de médecins ne suffit pas**

**Les débats sont vifs à propos de la formation de médecins supplémentaires. Il était temps ! La discussion a été lancée par le programme spécial de la Confédération, qui vise à libérer 100 millions de francs pour augmenter le nombre de places d'études en médecine humaine. Chargée des études préliminaires du point de vue de l’efficience, de l’effectivité et de la durabilité des projets déposés par les Hautes Ecoles, la commission permanente pour les questions de médecine universitaire aura un rôle important à jouer dans les décisions qui s’annoncent (cf. art. 15, al.1, let. a, LEHE).**

Travail.Suisse soutient la planification et les coûts de ce processus. Nous aimerions simplement attirer l’attention sur quatre points importants qui risquent d'être oubliés dans la controverse actuelle :

1. Afin de garantir la médecine de premier recours, la Suisse doit augmenter le nombre des médecins généralistes, et non pas simplement former davantage de médecins. Il faut tenir compte de cet aspect dans le choix des projets, qui devraient d'ailleurs prévoir des mesures dans ce but.
2. Il faut certes viser à former jusqu’à 400 médecins (généralistes) supplémentaires par an en Suisse. Mais d’autres mesures sont nécessaires, comme celles qui ont été exprimées dans un rapport du Conseil fédéral[[1]](#footnote-1). L’une ou l’autre de ces mesures nécessiterait-elle aussi un financement initial de la Confédération ? Voilà la question.
3. La pénurie de médecins ne peut être atténuée que si l’on exploite au mieux le potentiel des diverses professions de la santé[[2]](#footnote-2). L’argument « + 400 médecins (généralistes) » ne porte que si d’autres professions de la santé reprennent les prestations qui ne sont pas obligatoirement du ressort des généralistes. Les décisions à ce propos doivent se prendre parallèlement à l’extension du nombre de places d'études pour les médecins (généralistes). Les questions qui se posent sont les suivantes : comment faut-il concevoir et réaliser les aménagements nécessaires dans les diverses professions de la santé ? Quels sont les prestataires de formation qui prendront la tête du projet ? Qui supportera les coûts d’investissement ?
4. Les réflexions ci-dessus montrent que la question de la médecine de premier recours ne peut pas trouver de solution à travers la seule médecine universitaire. Il faut également impliquer avec leur savoir-faire les autres domaines de formation : Hautes écoles spécialisées, Ecoles supérieures.

*Bruno Weber-Gobet, Responsable politique de formatio,Travail.Suisse*

1. Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours, rapport du Conseil fédéral

en réponse à la motion 08.3608 de la Conseillère nationale Jacqueline Fehr « Stratégie pour lutter contre la pénurie de médecins et encourager la médecine de premier recours » du 2 octobre 2008. <http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/13932/13933/14201/index.html?lang=fr&download=NHzLpZeg7t,lnp6I0NTU042l2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCKdnt,f2ym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--> [↑](#footnote-ref-1)
2. Le rapport du Conseil fédéral « Stratégie contre la pénurie de médecins » cite à titre d’exemple les professions suivantes : infirmiers spécialisés, assistantes et aides médicales spécialisées, conseillers en nutrition, pharmaciens. cf. p. 62. [↑](#footnote-ref-2)